



Communiqué

Le 18 décembre 2009

Exercice de l'option de vente de CNP Assurances (« put ») sur sa participation dans Natixis Global Asset Management (NGAM)

CNP Assurances (CNP) a exercé l'option de vente (« put ») sur sa participation de 11,34 % dans NGAM, telle que prévue dans l'avenant au protocole d'accord signé en 2007 entre CNP et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

Cette décision, de caractère purement patrimonial, ne modifiera pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. CNP Assurances entend continuer de confier à NGAM la gestion des encours d'assurance-vie collectés par le réseau des Caisses d'Epargne, ainsi que d'autres portefeuilles.

CNP Assurances – Contacts presse

Alexis Nugues
Tél. : +33 (0) 1 42 18 86 26
Tamara Bernard
Tél. : +33 (0) 1 42 18 86 19
E-mail: servicepresse@cnp.fr

CNP Assurances – Contacts Investisseurs et Analystes

Jim Root
Tél. : +33 (0) 1 42 18 71 89
jim.root@cnp.fr
Jean-Yves Icole
Tél. : +33 (0) 1 42 18 94 93
jean-yves.icole@cnp.fr

Avertissement

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.